



Membre de la FNPP  
Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en Mer  
Membre du CRPLPL  
Comité Régional des Pêcheurs de Loisir du littoral des Pays de la Loire

Site : [www.maupas-plaisanciers.com](http://www.maupas-plaisanciers.com)

## INFO NOVEMBRE 2019

Jacques FLATIN  
Président  
Tél. 07 61 18 49 01  
Email : [jacques.flatin@gmail.com](mailto:jacques.flatin@gmail.com)

### LE MOT DU PRESIDENT

En cette période où les activités de pêche sont terminées, il est sans doute souhaitable de rappeler quelques infos et d'en préciser d'autres :

**La Pêche au bar** dans notre Région reste à 3 Bars par jour et par pêcheur. La taille est de 42 cm pour les plaisanciers et de 38 cm pour les professionnels.

L'application **FISH FRIENDER** est disponible sur les smart-phone. Elle est gratuite. Elle est une aide à la gestion de la ressource, simple de manipulation. Elle permet de se familiariser avec les formulaires connectés que nous serons dans l'obligation de remplir dans un avenir proche.

**Les Assises de la mer** organisée par notre Fédération se dérouleront fin 2020. Le lieu reste à confirmer, sans doute à ST NAZAIRE.

Notre association s'est engagée en 2019 dans une démarche de pêche au thon. Un peu chaotique pour cette première année, nous repartons, mieux armés, dans cette démarche où les méandres de la réglementation sont un vaste sujet. La pêche au thon peut déboucher sur une notion de partage. : une part pour le bateau et son équipage, une part pour dégustation avec l'Association. (Pratique dans beaucoup d'associations bretonnes)

LOWRANCE fait 10 % sur son matériel même dans les Coop Maritime sur présentation de la carte fédérale.

Le NAUTIC de Paris se déroulera du 7 au 15 décembre prochain. Je serai sur le salon plusieurs jours et pour le moins le mardi 10 décembre 2019.

Jeudi 13 décembre 2019 le Président KIFFER signera un partenariat avec le SHOM. Je ne manquerai pas de vous en donner les grandes lignes dans une prochaine info.

En règle générale, les pétitions ne sont pas comptabilisées par les autorités. Seules les lettres sont comptées. Beaucoup de message vous demandent de signer des pétitions. Sachez que ces pétitions ont un très faible impact.

L'article du Télégramme du 18 octobre 2019 est très édifiant et son impact est sans doute plus appréciable : **Stock de bar**. La FNPP voit rouge Dans un courrier adressé à la préfète de Région de Nouvelle-Aquitaine et au directeur interrégional de la Mer Sud Atlantique, la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP) proteste contre l'ouverture de la pêche au chalut pélagique sur le plateau de Rochebonne du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020. Cette zone est classée Natura 2000 et l'article 1er de l'arrêté n°34du 21 février 1978 doit être appliqué, rappelle Jean Kiffer, président de la FNPP. « La ressource du bar est en constante régression, ce qui a été formellement constaté au cours de ces dernières années sur tout le littoral national. Cette situation a amené logiquement nos autorités à contraindre les pêcheurs professionnels et les pêcheurs de loisir à réduire leurs prises en leur imposant des quotas et même des périodes entières d'interdiction de pêche », poursuit Jean Kiffer. « Les pêcheurs professionnels du golfe de Gascogne ont

dépassé les quotas qui leur étaient accordés de plusieurs centaines de tonnes en 2018 et de nouveau en 2019, mettant ainsi cette ressource de plus en plus en péril », s'alarme-t-il, en demandant instamment aux autorités de ne pas autoriser cette « pêche dévastatrice » en pleine période de frai.

Certains Bars d'élevage ont obtenu un « label rouge » il s'agit de poisson, bien que d'élevage, qui auraient une bonne valeur gustative. Je vous laisse le soin de juger par vous-même.

Voilà les informations que je voulais vous faire partager.

Bien amicalement,  
Jacques FLATIN

### **Le mot du Vice-Président**

Bonjour à toutes et à tous,

Le 30 octobre dernier, s'est déroulé en Mairie le Conseil Annuel des Mouillages (saison 2019) auquel j'étais convié pour représenter l'Association Maupas Plaisanciers.

Etaient présents : Monsieur le Maire Serge Kubryk, Jacques Flatin adjoint délégué aux finances, aux activités nautiques, à la sécurité des plages et au littoral, Alain Le Guelte pour Vendée Marine, Olivier Dalloyau pour Marine Service, Sylvain Le Guelte pour Ouest Sea Zone, Marina Dauge pour les Conchyliculteurs, Régine Wiest pour l'office du tourisme et le CNT, Gérard Durand pour la mairie et moi-même.

Etaient excusés : Jean-Pierre Guitton pour le CNT et les représentants de la DDTM.

Voici en résumé les quelques points importants qui ont été discutés :

#### Déjà effectifs :

- le remplacement des parties bois qui avaient été ajoutées au niveau du ponton par des grilles métalliques afin de sécuriser l'embarquement des passagers dans la navette.

#### Pour la saison 2020

- Désensablage de la cale plus fréquent en fonction des marées.

- Dates de fonctionnement de la navette :

-- Les 1, 2 & 3 mai

-- Les 8, 9 & 10 mai

-- Les 22, 23 & 24 mai

-- Et enfin, non-stop du 30 mai au 13 septembre.

A noter que le service de la navette a effectué 6001 passages durant la saison 2019.

Un échange fructueux entre tous les participants a permis de soulever divers souhaits des plaisanciers et d'entendre les réponses précises du Maire et de Jacques.

Bien amicalement  
Francis